

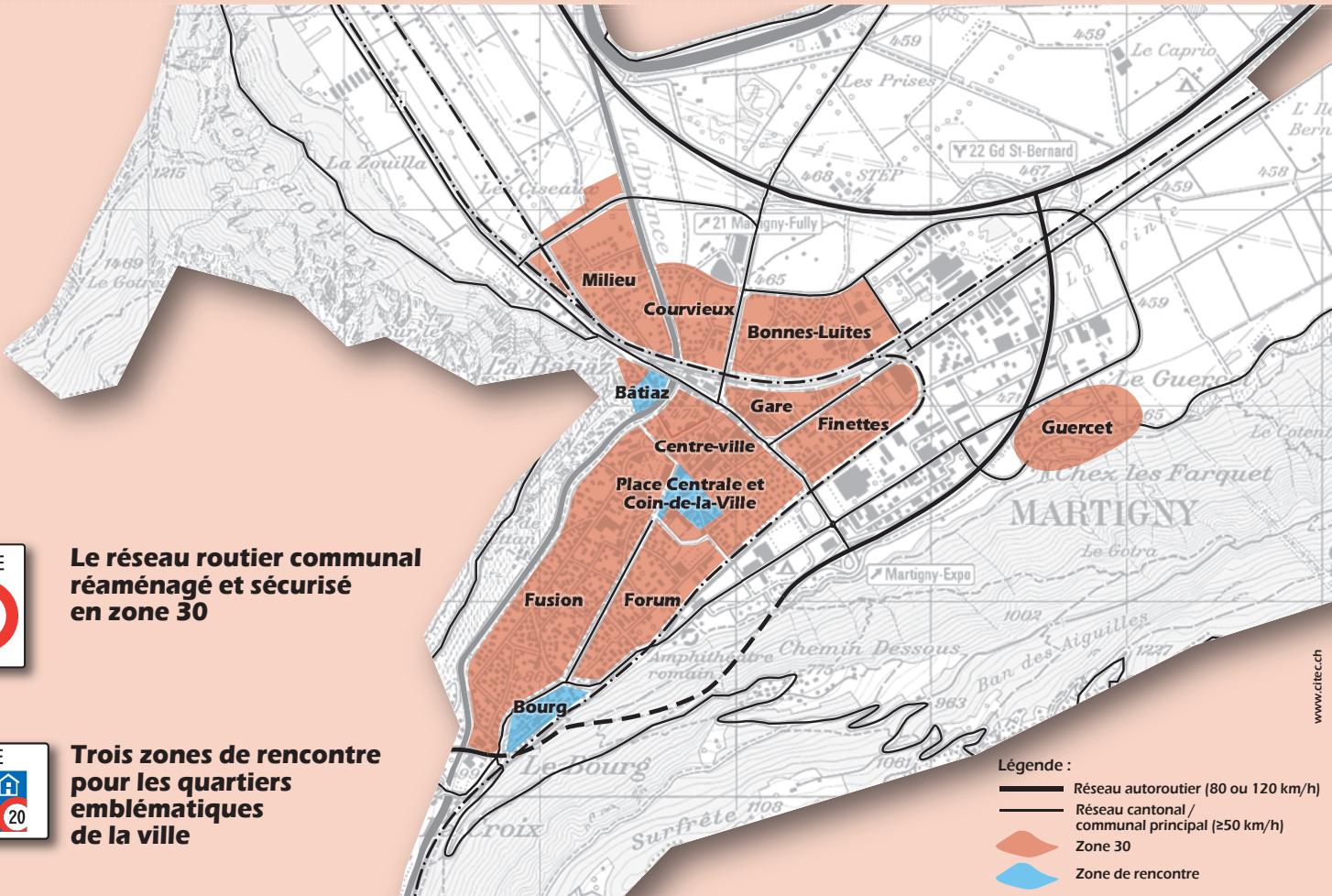
Martigny - zones 30 et zones de rencontre



VILLE DE
MARTIGNY

ZONE
 30
Le réseau routier communal
réaménagé et sécurisé
en zone 30

ZONE
 20
Trois zones de rencontre
pour les quartiers
emblématiques
de la ville



Les règles et les comportements à adopter

ZONE

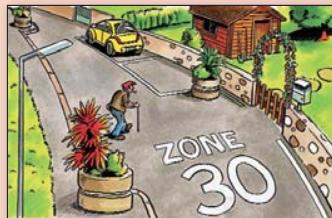


Zone 30

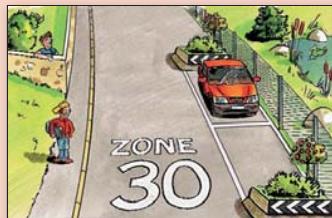
La vitesse est limitée à 30 km/h.
La priorité de droite s'applique à tous les carrefours si rien d'autre n'est spécifié.
Dans ce cas de figure, le cycliste passe le premier.



Le piéton n'a pas la priorité mais il peut traverser où il veut en faisant attention.
Il n'y a en principe pas de passage pour piéton, mais ils sont admis notamment pour les itinéraires empruntés par des enfants.



Le stationnement est soumis aux règles générales, il doit toutefois être marqué au sol et indiqué par un panneau.



Zone de rencontre

ZONE



La vitesse est limitée à 20 km/h avec un accès sans restriction aux véhicules.
La priorité de droite s'applique à tous les carrefours si rien d'autre n'est spécifié.



Le piéton est prioritaire mais il ne doit pas gêner inutilement les véhicules.

